

septembre 1998

Consultant
MAMADOU DIALLO

**MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE
DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL
DU NIOKOLO-KOBA.**



**PROJET REHABILITATION ET VALORISATION DU PARC NATIONAL
DU NIOKOLO-KOBA ET SA PERIPHERIE.**

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

REPUBLICQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SOMMAIRE.

INTRODUCTION

I.	L'Autonomisation de la gestion du Parc National du Niokolo-Koba	I.1	Le rôle de l'Etat dans l'autonomisation de la gestion du Parc National du Niokolo-Koba
		I.2	Le rôle de la structure autonome de gestion du Parc National du Niokolo-Koba (SAGEP)
		I.3	Le rôle des populations locales.
II.	LES BASES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES POUR LA MISE EN PLACE DE LA SAGEP		
		II.1	Le statut juridique de la SAGEP
		II.2	La procédure de désignation de la SAGEP
		II.3	La concession du droit de gestion économique du Parc National du Niokolo-Koba
		II.4	L'institutionnalisation de la périphérie MAB du Parc National du Niokolo-Koba
		II.5	La création d'un Comité d'Orientation
III.	LA VIABILITE ECONOMIQUE DE LA SAGEP		
IV.	LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION ECONOMIQUE DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA		
		IV.1	L'amélioration et la connaissance du produit touristique
		IV.2	L'élaboration d'un plan de gestion du Parc National du Niokolo-Koba
		IV.3	Le désenclavement de la région de Tambacounda
		IV.4	L'amélioration de l'offre des réceptifs touristiques.
V.	RECOMMANDATIONS.		
VI.	ANNEXES.		
		1.	Fiches questionnaires
		2.	Comptes rendus d'ateliers.

INTRODUCTION.

La réflexion sur l'autonomisation de la gestion du Parc national du Niokolo-Koba et de sa périphérie s'est poursuivie après le dépôt du rapport définitif (mi-juin 1998) de l'étude pour la mise en place d'une structure de gestion autonome dudit parc. A travers cinq ateliers qui se sont tenus à Dakar et à Tambacounda, tous les partenaires participants (institutions, opérateurs économiques, groupements de base, élus locaux) se sont prononcés sur le modèle de gestion du parc proposé par cette étude et sur sa faisabilité.

L'objectif recherché était d'impliquer tous les acteurs, réels et potentiels, dans le processus de mise en place de la structure de gestion autonome du parc, d'affiner les propositions et d'orienter les autorités dans la prise de décision.

Chaque atelier thématique visait une catégorie d'acteurs. Le premier atelier qui a regroupé les conservateurs des réserves et parcs nationaux ainsi que des personnes ressources, a traité du rôle de l'Etat dans l'autonomisation de la gestion de ses parcs.

Le second atelier constitué par les représentants des institutions et administrations intéressées par la gestion du Parc National s'est penché sur les bases juridiques-institutionnelles d'une structure de gestion autonome du parc.

Le troisième atelier sur « Environnement juridico-territorial » a été tenu à l'intention des représentants des services techniques et administratifs de la région de Tambacounda.

Le quatrième atelier a regroupé les élus locaux, les opérateurs économiques et les groupements de base de la région de Tambacounda sur le thème « Valorisation et exploitation économique du Parc National du Niokolo-Koba ».

Le même thème a été reconduit à Dakar pour le cinquième atelier ayant regroupé les Tours Opérateurs et les professionnels du tourisme.

Pour chaque atelier, une fiche questionnaire a été remise aux différents participants sous forme de termes de références.

A chaque atelier, le Directeur des Parcs Nationaux a fait la genèse du processus de réflexion sur l'autonomisation de la gestion du Parc National du Niokolo-Koba depuis la publication du Livre Blanc jusqu'à nos jours. Ce rappel historique d'information et de mise à niveau des participants a été suivi par l'exposé du consultant sur le modèle de gestion proposé par l'étude pour la mise en place d'une structure de gestion autonome du Parc National Niokolo-Koba. Les débats autour des thèmes ont été fort enrichissants.

Conscients des difficultés et des enjeux que suscite la gestion du Parc National du Niokolo-Koba, tous les participants aux différents ateliers se sont déclarés favorables à la partition des activités de l'Etat. Certaines activités seront désormais de la compétence de la structure de gestion autonome et un partenariat de type nouveau a été proposé, d'où la nécessité de définir le rôle des uns et des autres, notamment celui de l'Etat.

D'une manière générale, les objectifs ont été atteints. Une convergence de vues a été notée entre les différents acteurs sur les points essentiels de l'autonomisation de la gestion du Parc National du Niookolo-Koba, les bases juridico-institutionnelles, sa valorisation et son exploitation économique, le rôle de l'Etat et des populations locales.

Des recommandations ont été formulées pour la mise en œuvre de la structure de gestion.

1.2 Le rôle de la structure autonome de gestion du Parc National du Nioholo-Koba (SAGEP).

Tout le monde est d'accord pour confier la gestion économique et commerciale du Parc National du Nioholo-Koba à une Structure Autonome de Gestion. Tous les participants ont trouvé l'idée séduisante et le modèle pertinent, même si certains estiment que sa mise en place ne doit pas être précipitée.

Les activités de la SAGEP se résument essentiellement à :

- La gestion et la commercialisation des produits et circuits touristiques du parc ;
- La gestion promotionnelle du parc et de sa périphérie ;
- L'entretien et l'aménagement du parc.

La structure de gestion, qui semble recueillir l'adhésion de tous, est celle qui pourrait regrouper en son sein les catégories d'acteurs suivantes :

- Les populations locales représentées par le conseil régional et les communautés rurales qui entourent le parc ;
- Les opérateurs économiques (Tours opérateurs, syndicat d'initiative de Tambacounda, guides touristiques et de chasse etc.). Il a été retenu également l'idée d'une ouverture du capital de la SAGEP à un partenaire stratégique extérieur qui pourrait permettre à celle-ci d'atteindre voire de dépasser à court terme le cap des 12 000 entrées l'an. En tout état de cause, le monopole doit être banni pour permettre à chacun de tirer profit de la valorisation du parc, à commencer par les populations.

1.3 Le rôle des populations locales.

Par populations locales, il faut entendre :

- Les élus locaux que sont le Conseil régional et les neufs communautés rurales qui ceinturent le parc ;
- Les opérateurs économiques pris individuellement ou agissant dans le cadre d'une structure formelle légale ;
- Les populations civiles qui ne peuvent agir que par l'intermédiaire de leurs représentants (élus locaux) ou par l'intermédiaire de groupements de base (association)

Leur participation directe à la SAGEP a été vivement recommandée par les ateliers, d'abord parce qu'ils sont les premiers bénéficiaires des retombées du parc qu'ils considèrent comme étant le leur, ensuite parce qu'ils sont conscients des enjeux et du rôle moteur que joue le parc dans le développement économique et social de la région en général, et de l'écotourisme en particulier. C'est la raison pour laquelle les populations locales attendent beaucoup de la mise en place de la SAGEP pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Si les participants ont rejeté l'idée d'une entreprise individuelle, par contre ils n'ont indiqué aucune préférence pour les autres formes que pourrait revêtir la SAGEP. **L'essentiel pour eux est que la SAGEP soit le fruit d'un partenariat entre les populations locales représentées par les élus locaux et les opérateurs économiques.** En tous les cas, il s'agira d'une personne morale de droit privé bénéficiant d'une autonomie financière et dotée d'une personnalité juridique.

La SAGEP sera-t-elle une société et quel type de société, un groupement d'intérêt économique, une association, une fondation ou une entreprise individuelle ?

II.1 Le statut juridique de la SAGEP.

Le rapport définitif de l'étude n'ayant été distribué qu'aux conservateurs, les participants aux autres ateliers n'ont abordé les instruments juridiques et institutionnels que sous l'angle des généralités sans entrer dans les détails des propositions des consultants. Il faut regretter ce fait qui n'a pas permis aux participants d'approfondir la réflexion sur certains points même s'ils ont eu à se prononcer sur les grandes lignes.

Les bases juridiques et institutionnelles proposées par l'étude SOCREGE sont la concession du droit de gestion économique du parc à une structure de gestion autonome à constituer et dont les droits et obligations seront consignés dans une convention cadre et un cahier de charges, le tout sous le contrôle de l'Etat et d'un comité d'orientation au sein duquel siègeraient les représentants des populations de la périphérie déjà institutionnalisée.

II. LES BASES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES POUR LA MISE EN PLACE DE LA SAGEP.

Aussi, en plus de leur participation effective au capital de la SAGEP, leur implication à la gestion du parc et de sa périphérie pourrait revêtir plusieurs formes :

- Contribution au budget d'entretien du parc, même s'il semble difficile pour eux d'en déterminer exactement l'assiette et le taux ;
- La surveillance par la dénonciation des braconniers et de leurs complices ;
- La lutte contre les feux de brousse ;
- La fourniture de main d'œuvre locale pour les ouvertures de pistes, et autres emplois saisonniers ;
- La vente de produits maraîchers et artisanaux ;
- La production de manifestations culturelles ;
- Le guidage ;
- La gestion de la chasse en périphérie ;
- La promotion du parc par les exploitants cynégétiques ;
- Le contrôle par la représentation des élus locaux au Comité d'orientation, l'une des bases juridiques et institutionnelles de la SAGEP.

II.2 La procédure de désignation de la SAGEP.

Certains participants ont souhaité que l'Etat prenne la décision de confier la gestion du Parc National du Nioholo-Koba à une structure regroupant les populations locales et les opérateurs économiques exerçant des activités à l'intérieur du parc, sa périphérie et à Tambacounda (hôteliers), sans passer par un appel d'offres. Cette solution a l'avantage de garantir la participation à la SAGEP des principaux acteurs évoluant dans le parc et sa périphérie, ceux-là même qui ont déjà prouvé leur intérêt pour le parc et sa valorisation en investissant dans la zone (hôteliers, guide chasse etc.). Ils pourront s'attacher les services des personnes compétentes en matière de gestion de ressources naturelles et de l'environnement, de maintien et de suivi de la diversité biologique et de promotion touristique. Il est évident qu'une telle structure est économiquement viable et juridiquement faisable.

II.3 La concession du droit de gestion économique du Parc National du Nioholo-Koba.

Des précisions et clarifications ont été fournies aux participants par le consultant. Il ne s'agit pas d'une privatisation du Parc National du Nioholo-Koba, mais d'une concession du droit de gestion économique et commerciale du parc à une SAGEP. La différence est énorme et la précision a été faite dans tous les ateliers. Des exemples types dans les secteurs de l'eau et des abattoirs ont été donnés. Des expériences similaires d'autonomisation de la gestion ont été fournies au Sénégal (Djoudj, Popenguine) et dans d'autres pays comme au Burkina Faso. L'exemple de la SAPCO a été mentionné.

Si au Sénégal, de façon timide, il n'existe encore que des comités de gestion, par contre au Burkina Faso nous avons une société de gestion. La SAGEP s'appuiera sur les résultats des expériences en cours et des principes généraux de la concession de services publics.

Les droits et obligations des deux parties, l'Etat et la SAGEP, seront consignés dans la convention cadre et le cahier de charges. D'autres acteurs se verront également imposés un cahier de charges. C'est le cas pour les propriétaires de l'hôtel de SIMENTI et du campement du NIOKOLO.

II.4 L'institutionnalisation de la périphérie MAB du Parc National du Nioholo-Koba.

C'est l'une des préoccupations majeures des participants aux ateliers. L'Etat du Sénégal qui a accepté depuis 1981, l'érection du Parc National du Nioholo-Koba en Réserve de la Biosphère doit respecter ses obligations vis à vis de la Communauté internationale en institutionnalisant la périphérie. Les participants proposent que les neuf communautés rurales qui entourent le parc constituent la périphérie du Parc. Cette solution a l'avantage d'être plus facile à mettre en œuvre, moins coûteuse et plus pratique, d'autant plus que dans la réalité des faits, ces communautés rurales se

Le comité d'orientation tel que défini par l'étude SOCCREGE n'a rencontré aucune objection de la part des participants. Ceux-ci souhaitent qu'il soit d'ailleurs élargi aux institutions de recherche (Université, ORSTOM, etc.) et au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Par ailleurs, ils suggèrent la mise en place du comité d'orientation avant l'élaboration du plan de gestion du parc dont il assurerait la validation. Enfin, ils estiment que la commission de dépouillement de l'appel d'offres pour la mise en place de la SAGEP doit être l'émulation du comité d'orientation.

II.5 La création du comité d'orientation.

considèrent comme telle même si certains ont moins d'influence ou moins de surface en contact avec le parc. Il s'agit par conséquent pour le législateur de légaliser une situation de fait souhaitable. Autrement, les gens continueront à parler de la périphérie sans que celle-ci ait une réalité juridique et des limites précises.

III. LA VIABILITE ECONOMIQUE DE LA SAGEP.

En ce qui concerne la viabilité économique de la SAGEP, tous les participants sont d'avis que le modèle est viable. Seul le représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan est revenu sur la capacité financière des différents intervenants devant contribuer au budget d'entretien du parc.

Il est vrai que la proposition chiffrée des consultants ne repose sur aucune étude économique approfondie pour connaître de façon précise la capacité contributive de chaque catégorie d'acteurs. S'agissant des sociétés d'exploitation minière opérant dans la zone, les consultants avaient même recommandé une étude pour déterminer leur part contributive. Il y a donc lieu de procéder à une étude de faisabilité économique globale pour déterminer en toute connaissance de cause, l'assiette et les taux de contribution de tous les intervenants à l'entretien et à la promotion du parc.

Ceux qui souhaitent constituer la SAGEP doivent eux également faire des études de marché et des budgets prévisionnels sur cinq ans pour évaluer la rentabilité économique de la structure de gestion, en tenant compte des données de base que sont :

- Le niveau actuel de 2500 entrées ;
- Le cap des 12 000 entrées à moyen terme ;
- La dotation de 40 000 000 CFA en fonds de roulement du projet FAC/FFEM.

IV. LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION ECONOMIQUE DU PARC NATIONAL DU NIKOLO-KOBA.

Pour une valorisation et une exploitation optimale du Parc National du Nikolo-Koba, les ateliers ont identifié les préalables :

- L'amélioration et la connaissance du produit ;
- L'élaboration d'un plan de gestion du parc ;
- Le désenclavement terrestre et aérien de la région de Tambacounda ;

La question est de savoir s'il s'agit d'un plan de gestion du parc ou d'un plan de gestion du parc et de sa périphérie.

La majorité s'est accordée sur la nécessité d'un plan de gestion mais sans que celui-ci puisse constituer un préalable à la mise en place de la SAGEP. Du reste, l'élaboration d'un plan de gestion est l'une des composantes des projets en cours au Parc National du Niokolo-Koba.

L'urgence d'un plan de gestion du parc a été relevé par bon nombre de participants. Certains ont estimé qu'on devrait surseoir à la mise en place de la SAGEP jusqu'à l'élaboration d'un plan de gestion. D'autres ont préconisé que la mise en œuvre de la SAGEP puisse coïncider avec celle du plan de gestion.

IV.2 L'élaboration d'un plan de gestion.

Dans le court terme, la Direction des Parcs Nationaux s'est engagée en relation avec tous les partenaires, à réaliser la page WEB et à organiser des visites sur le terrain pour mieux connaître le produit. De même la journée mondiale du Patrimoine qui sera célébrée en 1999 sera consacrée au patrimoine naturel ; l'occasion sera mise à profit pour faire connaître au public toutes les aires protégées du Sénégal et développer le tourisme au niveau national.

- Pour améliorer le produit et les circuits touristiques, ils proposent :
 - l'ouverture d'une page WEB dans le site internet du Gouvernement où les professionnels et les touristes pourront piocher et obtenir toutes les informations pratiques sur les parcs nationaux en général et le Parc National du Niokolo-Koba en particulier ;
 - la création d'autres circuits touristiques dans le parc et la périphérie pour diversifier les pôles d'attraction ;
 - l'implantation de panneaux de signalisation pour orienter les visiteurs et éviter qu'ils ne se perdent dans le parc ;
 - l'allongement de la campagne touristique jusqu'au 31 juillet pour développer l'écotourisme, satisfaire et fidéliser la clientèle espagnole qui arrive en période de basse saison.

On ne peut pas vendre un produit qu'on ne connaît pas. Les représentants des Tours Opérateurs ont tous affirmé qu'ils ne peuvent pas vendre le Parc National du Niokolo-Koba parce qu'eux-mêmes ne le connaissent pas suffisamment. Ils n'ont pas d'informations fiables sur les richesses du parc en faune et en flore, sur les circuits à l'intérieur du parc, sur les distances et l'accessibilité des routes, sur les endroits et moments de rencontres possibles de la grande faune (lions, éléphants, élan de derby).

IV.1 L'amélioration et la connaissance du produit touristique.

- L'amélioration de l'offre des réceptifs par rapport aux prix proposés.

En principe, chaque communauté rurale doit avoir un Plan Local de Développement (PLD) et le Parc National du Niokolo-Koba son plan de gestion, qui pourrait orienter les interventions de la SAGEP. L'essentiel est d'arriver à articuler le plan de gestion du parc aux différents PLD de la périphérie de manière à obtenir un cadre de planification définissant le rôle des uns et des autres, pour un développement économique et social intégré de la région, garantissant la pérennisation de l'entité écologique. Le principe d'un appui et d'une participation de la Direction des Parcs Nationaux à l'élaboration des PLD de la périphérie devrait être retenu.

IV.3 Le désenclavement de la région de Tambacounda.

L'état de la route Dakar-Tambacounda et des aéroports de Tambacounda et de Simenti constitue un handicap majeur pour la valorisation du Parc National du Niokolo-Koba et le développement du tourisme en général dans cette région. Il faudrait améliorer l'accessibilité du parc par des mesures hardies de désenclavement de la région. Pour ce faire, les propositions suivantes ont été faites :

- l'amélioration de la route Dakar-Tambacounda, notamment l'axe Kaolack – Tamba qui a connu plusieurs coupures durant le mois d'août 1998 ;
- la réfection de l'aérodrome de Simenti ;
- la sécurisation par l'ASECNA de l'aérodrome de Tambacounda ;
- la stabilisation des routes à l'intérieur du parc, particulièrement l'axe Dar Salam – Simenti.

Enfin, il faut conforter les acquis des projets FED Niokolo/Badiar et FAC/FFEM Niokolo-Koba.

IV.4 L'amélioration de l'offre des réceptifs touristiques.

Les professionnels ont jugé le nombre de réceptifs dans la région insuffisant. Ceux qui existent sont dans un état pas du tout satisfaisant avec des prestations de services très coûteuses (grâce aux chasseurs) mais qui laissent beaucoup à désirer. L'évaluation du niveau de fréquentation à 12 000 entrées nécessite beaucoup d'efforts pour accroître la qualité et les capacités d'accueil.

Les mesures préconisées sont :

- l'amélioration des infrastructures hôtelières de la région de Tambacounda ;
- la réalisation du campement de Niokolo ;
- la création de campements touristiques de type villageois.

Le représentant du Ministère du Tourisme a révélé que les contrôles des réceptifs touristiques seront désormais de plus en plus fréquents pour garantir une meilleure qualité de l'offre. Le recrutement de professionnels pourrait aussi assurer une meilleure qualité des prestations de services. Trois nouveaux réceptifs hôteliers sont en cours de demande d'agrément.

V. RECOMMANDATIONS.

En conclusion, il faut noter que les participants aux différents ateliers ont exprimé leur adhésion à la structure de gestion autonome du Parc National du Niokolo-Koba telle que proposée par les consultants. Ils ont néanmoins émis le vœux que celle-ci soit le fruit d'un partenariat entre les populations locales et les opérateurs économiques. Ceux-ci se sont dits engagés à s'investir pour sa mise en place.

Pour la mise en œuvre de la SAGEP, les participants aux différents ateliers ont formulé les recommandations suivantes :

- appuyer et aider les populations locales et les opérateurs économiques de la région de Tambacounda à s'organiser et à constituer une structure capable de gérer le Parc National du Niokolo-Koba et sa périphérie ;
- créer le comité d'orientation dans les plus brefs délais possibles ;
- institutionnaliser la périphérie MAB du Parc National du Niokolo-Koba ;
- finaliser et lancer au plus vite le dossier d'appel d'offres sur la base d'une étude de faisabilité économique si cette procédure est retenue ;
- lancer au plus vite les études sur le plan de gestion du parc et la chasse en périphérie ;
- Conforter les acquis des projets FED Niokolo/Badiar et FAC/FFEM Niokolo-Koba pour la réhabilitation et la valorisation du Parc National du Niokolo-Koba et de sa périphérie ;
- Poursuivre les efforts de désenclavement de la région de Tambacounda ;
- Procéder à la réouverture des aérodrômes de Tambacounda et de Simenti ;
- accentuer la formation des guides touristiques du parc.



ANNEXES

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DE

LA PROTECTION DE LA NATURE

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

**PROJET DE REHABILITATION ET DE VALORISATION
DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA
ET DE SA PERIPHERIE (FAC/FFEM)**



ATELIERS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA

THEME : Le rôle de l'Etat dans l'autonomisation de la gestion des Parcs Nationaux,
Notamment du Parc National du Niokolo-Koba.

Animateurs

M. DIALLO
M. GAYE

Rapporteur

M. DIALLO
M. GAYE
M. MAUVAIS.

ATELIERS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIKOLO-KOBA

Thème : le Rôle de l'Etat dans l'autonomisation de la gestion des Parcs.

L'étude pour la mise en place d'une structure autonome de gestion pour le Parc National du Nikolo-Koba a conclu à une partition des activités de l'Etat. L'objectif recherché est d'arriver à organiser un partenariat durable avec le privé et les populations pour la pérennisation des activités de gestion du parc à partir des ressources générées par celui-ci.

Le modèle proposé consiste à confier la gestion économique et l'entretien du parc à une société de gestion de droit privé par le système de la concession, après le choix de la structure par appel d'offre.

L'Etat concède la gestion économique commerciale, promotionnelle, ainsi que l'entretien du parc à la société de gestion et conserve son droit de propriété sur le parc ainsi que ses pouvoirs de police, de surveillance et de maintien de l'intégrité du parc. Il assure également le contrôle de l'entretien, de l'aménagement et de la promotion du parc et garantit l'implication des populations locales. Ce modèle a été testé auprès des intervenants du parc. Il apparaît acquis désormais que l'Etat est prêt à céder la gestion économique et commerciale du parc à une structure autonome avec la signature d'une convention avec le FAC/FFEM.

En effet, la composante 2 de cette convention, relative à l'appui institutionnel à la Direction des Parcs Nationaux et aux réformes en matière d'exploitation touristique et de gestion de la chasse en périphérie, vise surtout à mettre en place une structure autonome de gestion du parc.

Une telle évolution ne constitue pas un précédent dans la gestion des aires protégées en Afrique. Les exemples du Parc National de Thai en Côte d'Ivoire et de la Réserve de faune de Nazinga au Burkina Faso sont là pour attester de la pertinence d'une telle structure.

Il est dès lors essentiel de réfléchir sur le rôle de l'Etat dans l'autonomisation de la gestion des parcs en général et du Parc National du Nikolo-Koba en particulier. La définition du rôle de l'Etat pourrait se faire par rapport à :

- la mise en place du cadre institutionnel ;
- la pérennisation du parc (surveillance, contrôle des aménagements et de la promotion touristique) ;
- la recherche scientifique (suivi et maintien de la biodiversité) ;
- l'implication des populations locales ;
- la représentation dans les instances et rencontres nationales et internationales ;
- la gestion du personnel, notamment l'accroissement des compétences scientifiques et techniques (spécialistes, contrôleurs en systèmes de surveillance, d'aménagement et de gestion, de chercheurs, d'animateurs en développement etc.).

C'est sur ces questions et sur d'autres que l'atelier est appelé à réfléchir pour la mise en œuvre de la structure autonome de gestion du parc.

Quels rôles de l'Etat dans l'autonomisation de la gestion des parcs ?

Quelle structure de gestion autonome pour le parc ?

Quelle procédure pour le choix de la structure de gestion .

Quels moyens pour assurer le rôle de l'Etat, notamment la mise en œuvre de son droit régalien ?

Comment assurer l'implication des populations locales ?

Quelles sont les chances de réussite de la structure de gestion autonome à mettre en place ?

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DE

LA PROTECTION DE LA NATURE

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

**PROJET DE REHABILITATION ET DE VALORISATION
DU PARC NATIONAL DU NIKOLO-KOBA
ET DE SA PERIPHERIE (FAC/FFEM)**



ATELIERS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIKOLO-KOBA

**THEME : Les bases juridico-institutionnelles pour la mise en place
d'une structure autonome de gestion du Parc National
du Nikolo-Koba.**

Animateurs

M. DIALLO

M. P. NDIAYE

Rapporteur

M. MBAYE

M. DIALLO

M. P. NDIAYE

Il est apparu vital pour la survie du Parc National du Niokolo-Koba, de confier sa gestion économique et commerciale à une structure autonome de gestion de type privé. C'est la conclusion à laquelle a abouti l'étude SOCREGE qui propose un modèle de partenariat fondé sur une partition des attributions classiques de l'Etat. L'Etat concéderait la gestion économique et commerciale ainsi que l'entretien du parc à une structure privée et conserverait son droit de propriété sur l'entité écologique tout en assurant la surveillance et le contrôle des aménagements et de la promotion touristique.

A partir des propositions formulées par les consultants et contenues dans cette étude, l'atelier doit réfléchir sur les bases juridico-institutionnelles pour la mise en place de la structure autonome de gestion et répondre entre autres, aux questions suivantes :

1. Quelle structure juridique adaptée à mettre en place ?
 - une société ? si oui, quelle forme de société ?
 - une association ? si oui entre quels partenaires ?
 - un groupement d'intérêt économique ? si oui entre qui et qui ?
 - une entreprise individuelle ?
2. Quelle procédure pour la mise en place de la structure autonome de gestion .
 - décision administrative ? si oui de qui ?
 - appel d'offre ? si oui définir les critères de sélection, le barème de notation, déterminer les membres de la commission de dépouillement des offres.
3. Quelles modalités de financement de la structure autonome de gestion ?
 - fonds propres ?
 - droits d'entrées ?
 - produits touristiques ?
 - Fondation Nationale pour l'Environnement .
 - Contributions des autres intervenants (hôtels et campements touristiques, guides de chasse) ? si oui déterminer l'assiette et les taux.
4. Quel cadre institutionnel ?
 - quels textes à prendre ou à modifier ? règlement intérieur du parc ? -
 - déterminer la périphérie MAB ? autres ?
 - un comité d'orientation ? si oui quels seraient ses attributions et sa composition ?
5. Quelles sont les chances de réussite de la structure de gestion autonome du parc ?

**ATELIERS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE
GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA**



**PROJET DE REHABILITATION ET DE VALORISATION
DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA
ET DE SA PERIPHERIE (FAC/FFEM)**

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE
LA PROTECTION DE LA NATURE
DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

Thème : Environnement juridico-territorial.

Les potentialités culturelles et touristiques de la région de Tambacounda sont énormes, mais malheureusement sous-exploitées.

Le Parc National de Niokolo-Koba, avec sa faune et sa flore, riches et variées, offre de réelles possibilités au tourisme de découvertes, de vision et de safari-photo. L'Etat, qui a en charge sa surveillance, son aménagement et sa promotion, éprouve d'énormes difficultés pour faire face à ses obligations. L'enveloppe budgétaire du parc est passée de 40 000 000 FCFA (quarante millions francs CFA à 4 000 000 FRS CFA (quatre millions francs CFA) sous l'effet des différentes politiques d'ajustement structurel. Face à cette situation, les gestionnaires du parc ont choisi d'investir dans la conservation et l'amélioration de la diversité biologique, au détriment de la promotion et de la valorisation du parc et de sa périphérie.

L'Etat n'a plus les moyens de ses ambitions certes, mais il n'a pas également vocation à mener des activités commerciales qui sont du domaine du secteur privé. C'est le constat fait par l'étude SOCOREGE qui propose une nouvelle forme de gestion du parc et de sa périphérie, basée sur un partenariat Etat, populations locales et opérateurs économiques.

Le modèle consiste à confier la gestion économique, commerciale, promotionnelle et l'entretien du parc à une structure autonome de gestion. L'Etat conserverait son droit de propriété sur le parc, ses pouvoirs de police, de surveillance et de contrôle des activités de la structure de gestion.

Une telle proposition intervient dans le contexte de la régionalisation marquée par l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétence aux régions, aux communes et aux communautés rurales, et le décret n°96-1134 portant application de ladite loi.

Il est vrai que l'Etat n'a pas transféré ses compétences sur les aires protégées, mais les collectivités locales apportent leur concours et veillent à la protection et à la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement dans leurs terroirs. Elles suscitent également la participation de tous les acteurs et prennent des mesures appropriées pour le développement des ressources naturelles.

La participation des populations à la structure autonome de gestion du parc est donc plus que souhaitable. L'atelier devra se prononcer sur le modèle proposé et répondre entre autres, aux questions suivantes :

1. Quelle participation des populations locales à la structure de gestion autonome du parc et de sa périphérie ?

- participation à la structure ? si oui avec quels partenaires ?
- participation à l'entretien du parc ?
- participation à la surveillance du parc ?

2. Quelles responsabilités pour les populations dans la gestion du parc et de sa périphérie ?
- la chasse ?
 - la culture ?
 - l'artisanat ?
 - l'exploitation des produits forestiers ?

3. Quelles sont les modalités de participation des populations et autres acteurs à la gestion du parc ?

- participation au capital de la structure de gestion ?
- représentation à la commission de dépouillement des offres ?
- représentation au comité d'orientation ?
- intérêt aux retombées des activités de la structure de gestion autonome du parc ?
- contribution au budget d'aménagement et d'entretien du parc ?
- contribution à la surveillance du parc ?
- création et développement d'activités rémunératrices (guides touristiques, maraîchage, vente produits d'art, gardiennage, manœuvres, etc.) ?

4. Quelles sont les conditions de réussite de la structure de gestion autonome du parc et de sa périphérie ?

- désenclavement ?
- qualité des réceptifs touristiques ?
- participation des populations et de tous les acteurs ?
- Autres ?

**ATELIERS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE
GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA**



**PROJET DE REHABILITATION ET DE VALORISATION
DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA
ET DE SA PERIPHERIE (FAC/FFEM)**

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

LA PROTECTION DE LA NATURE

**ET DE
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

THEME : Valorisation et exploitation économique du Parc National du Niokolo-Koba.

Depuis l'entrée en vigueur des textes sur la régionalisation et le transfert des compétences aux régions aux communes et aux communautés rurales la participation des populations locales et des opérateurs économiques à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est devenue incontournable.

Certes l'Etat a conservé ses compétences dans les aires protégées, mais force est de constater qu'au niveau de la périphérie du Parc National du Niokolo-Koba, tout le monde s'agitte et chacun cherche à se positionner pour tirer profit des potentialités touristiques, cynégétiques, culturelles, bref économiques du parc et de sa périphérie.

La valeur économique du Parc National du Niokolo-Koba est incontestable. Sa richesse en matière de faune, de flore et de diversité biologique a amené la Communauté Internationale à l'élever au rang de Site du Patrimoine Mondial et Réserve Mondiale de la Biosphère depuis 1981. Cependant, eu égard à ses potentialités touristiques, le parc est mal vendu et ne fait l'objet d'aucune action promotionnelle à la hauteur de sa réputation.

Tous les acteurs attendent tout de l'Etat : la surveillance, l'aménagement, l'entretien et la promotion du parc.

Les contraintes budgétaires ont amené celui-ci à opérer des choix en privilégiant les actions de conservation au détriment de celles de promotion du parc, d'où un problème de valorisation et de gestion économique du parc. Pour remédier à cette situation, l'étude SOCRERGE a proposé une nouvelle forme de gestion du parc fondée sur le partenariat entre l'Etat, les populations locales et les opérateurs économiques. Le modèle consiste à la mise sur place d'une structure de gestion autonome qui s'occuperait de la vente des produits et circuits touristiques, de l'entretien et de la promotion du parc. L'Etat conserverait son droit de propriété sur le parc ainsi que ses pouvoirs de police, de surveillance et de contrôle des activités qui se développent dans le parc et sa périphérie.

Les participants à l'atelier doivent se prononcer sur le modèle proposé et répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les acteurs réels et potentiels évoluant dans le parc et sa périphérie ?

- Acteurs réels ?
- Acteurs potentiels ?

2. Qui peut et doit participer à la gestion et à la valorisation du parc et de sa périphérie ?

- Hôtels ?
- Guides ?
- Autres ?

3. Quelles activités à mener par les populations locales ?

- Guidage ?
- Vente de produits maraîchers et d'artisanat ?

4. Quelles sont les modalités de participation à la gestion et à la valorisation du parc et de sa périphérie ?

- Participation à la structure de gestion autonome ?
- Contribution au budget d'entretien ? Si oui l'assiette et le taux ?
- Représentation au Comité d'Orientat
- Représentation à la Commission de dépouillement des offres ?

5. Quelles sont les modalités de participation et ou d'implication des populations locales ?

- Participation au capital de la structure de gestion ?
- Contrats (embauche, prestation de service, vente de produits) ?
- Contribution à l'entretien, à l'aménagement, à la surveillance et à la promotion du parc ?

6. Quelles sont les conditions de réussite de la structure de gestion autonome ?

- Participation de tous les acteurs ?
- Qualité des réceptifs hôteliers ?
- Autres ?

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE
LA PROTECTION DE LA NATURE

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

PROJET DE REHABILITATION ET DE VALORISATION
DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA
ET DE SA PERIPHERIE (FAC/FFEM)



ATELIERS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA

THEME : Valorisation et exploitation économique du Parc National
du Niokolo-Koba.

Animateurs

M. DIALLO
M. GAYE

Rapporteur

M. MAUVAIS
M. GAYE
M. DIALLO

La valeur économique du Parc National du Niokolo-Koba n'est plus à démontrer aujourd'hui. Site du Patrimoine Mondial et Réserve mondiale de la Biosphère, le Parc National du Niokolo-Koba est perçu par les différents acteurs économiques comme une source de richesses incontestables. Aux regards de ses potentialités, le tourisme fait l'objet d'une gestion inadaptée.

L'Etat s'occupe de la surveillance, de l'aménagement et de la promotion touristique. Une structure administrative n'ayant pas vocation à gérer des activités commerciales, le résultat en est que la gestion économique du parc a échappé à l'Etat. L'exploitation économique et commerciale du parc sort du cadre d'intervention de l'Etat et nécessite l'emploi de techniques de gestion qui relèvent davantage du secteur privé.

C'est la raison pour laquelle l'étude SOCREGE a conclu à la partition des activités jadis dévolues à l'Etat. L'Etat concéderait la gestion économique et commerciale ainsi que l'entretien à une structure autonome de gestion de type privé, et conserverait son droit de propriété sur le parc ainsi que ses pouvoirs de police, de surveillance et de contrôle des aménagements et de la promotion touristique tout en garantissant l'implication des populations locales. La mise en place d'une telle structure nécessite une perception claire des objectifs et du rôle attribués aux différents acteurs, si on veut arriver à un partenariat susceptible de provoquer la synergie des compétences.

Le contexte nouveau de la régionalisation et le dynamisme du secteur privé permettent d'espérer qu'un tel partenariat se réalisera. L'atelier réfléchira sur le modèle proposé par l'étude SOCREGE et sur la valorisation et l'exploitation économique du Parc National du Niokolo-Koba et de sa périphérie, notamment en répondant aux questions suivantes :

1. Comment gérer et valoriser le PNK et sa périphérie ?
 - Etat ?
 - Privé.
 - Partenariat ? si oui entre qui et qui ?
 - Pour quels produits ? (culturels, touristiques, cynégétiques ou de la nature)
2. Comment répartir les rôles ?

- rôles de l'Etat ? (surveillance, contrôle ?)
- rôles des opérateurs économiques . (promotion économique, entretien et aménagement, ventes produits touristiques , surveillance ?)
- 3. Quelles sont les modalités d'implication des opérateurs économiques et des populations locales .
- participation à la structure autonome de gestion ?
- contribution au budget d'entretien du parc ? si oui, assiette et taux ?

- participation aux structures de concertation ? (comité de pilotage, comité d'orientation) ;
 - participation à la commission de dépouillement pour le choix de la structure de gestion ? membre de droit ou observateur ?
4. Quelles sont les chances de réussite de la structure autonome de gestion et du partenariat de type nouveau ?

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA.

QUELS ROLES POUR L'ETAT DANS L'AUTONOMISATION DE LA GESTION DE SES PARCS ?

Le mercredi 29 juillet 1998, s'est tenu dans les locaux de l'hôtel Al Afifa de Dakar, l'atelier sur les modalités de création de la structure autonome de gestion du Parc National de Niokolo Koba. Etaient présents à cet atelier, les conservateurs des parcs nationaux et réserves, sous la présidence du Directeur des parcs nationaux par intérim du Sénégal.

Dans son allocution d'ouverture, ce dernier a souligné tout le plaisir éprouvé à rencontrer la famille des parcs nationaux qui est placée devant une impérieuse nécessité d'opérer des mutations importantes dans les modes de fonctionnement et d'administration des aires protégées.

S'agissant du cas spécifique de la réflexion sur la structure de gestion du Parc National de Niokolo-Koba, il a exhorté les gestionnaires des parcs nationaux à faire des propositions hardies, à mettre en exergue les facteurs de blocage, bref à réfléchir sur l'opérationnalité du modèle proposé. Avant cette invite, le Directeur des Parcs Nationaux a rappelé tout le processus de réflexion qui a conduit au document sur la structure de gestion en relation avec les conditions suspensives de financement par la France du Projet de valorisation et de réhabilitation du Parc National de Niokolo Koba et de sa Périphérie. S'agissant de l'évolution institutionnelle du Parc National de Niokolo-Koba, le Directeur des Parcs Nationaux a souligné avec force que les réflexions actuellement en cours ne signifient nullement une privatisation de ce site du Patrimoine Mondial de l'humanité et réserve de la biosphère qui reste sous la responsabilité de l'Etat qui continuera d'assurer ses devoirs régaliens.

Il a indiqué que c'est ce qui ressort du rapport d'étude pour la mise en place d'une structure de gestion autonome du Parc National de Niokolo-Koba qui avait été commandité par le projet FAC/FFEM.

A sa suite, M. Mamadou Diallo expert consultant co-auteur du rapport a fait une présentation succincte de celui-ci en mettant l'accent sur la méthodologie qui a sous-tendu les propositions formulées dans le rapport, sur les modalités juridiques, sur les instances à mettre en place ainsi que sur les expériences similaires en Afrique dans le contexte de la régionalisation intervenue récemment au Sénégal.

Au cours de sa présentation, le consultant s'est beaucoup appesanti sur la situation de cession des hôtels avec le non respect des engagements des hôteliers, la nécessité pour le Parc National de Niokolo-Koba de devenir le pôle de développement économique de la région de Tambacounda, sur la nécessité de mettre sur pied un plan de gestion, sur les obligations des différents intervenants à travers un cahier de charge communément accepté, sur les modalités d'exploitation des zones cynégétiques et enfin les modalités d'association des partenaires privés à la gestion du Parc National de Niokolo-Koba.

Au terme de la présentation de M. Diallo, de longs échanges d'information et de mise à niveau ont permis de mettre en exergue, tous les enrichissements à apporter au rapport, qui du reste, de l'avis des participants à cette rencontre constitue un document de bonne facture.

Les échanges ont porté sur les modalités de cession des hôtels de Simenti et de Niokolo, sur la fréquentation des réceptifs, les actions de promotion du parc, les limites des projets et l'urgence de s'inscrire dans la durée.

Dans cette perspective, le Directeur des parcs nationaux a informé les conservateurs des directives présidentielles sur les parcs nationaux. Celles-ci insistent sur la nécessité d'accroître les moyens des parcs et leur opérationnalité, la nécessité d'intégrer les parcs dans les économies régionales.

Au terme de ces échanges, les idées forces suivantes ont été retenues:

- Favoriser des rencontres périodiques entre les gestionnaires des parcs nationaux
- Renforcer l'idée de création d'une structure autonome de gestion pour le Niokolo
- Trouver une juste clé de répartition des profits qui puisse associer les populations et prévenir les frustrations et également augmenter leur capacité de négociation financière
- Nécessité de revoir la problématique de la périphérie et amener l'Etat à respecter ses engagements à délimiter la périphérie MAB.

FEUILLE DE PRESENCE.

NOMS ET PRENOM	SERVICE	TELEPHONE
ALIOUNE DIAGNE MBOR	ASAN	
SOULEYE NDIAYE	DIRECTEUR P.N.	824 42 21
PAUL NDIAYE	UCAD	
DIOP IBRAHIMA	CONSERVATEUR/PNPK	981 10 97
MOR SAMB	COORDONNATEUR FAC/FFEM	825 05 40
OUSMANE KANE	PROJET FAC/FFEM	981 21 36
JEFFROY MAUVAIS	CONSEILLER CONSERVATEUR PNPK	981 21 36
MATAR GAYE	JOURNALISTE	
ABDOULAYE DIOP	CONSERVATEUR PNLB	
SARA DIOUF	CONSERVATEUR PNOD	
JACQUES B. RIGOULOT	CONSERVATEUR PNDS	
FATOU SAMB	CONSERVATEUR RNP	
MAMOUF FALL	DPN	824 42 21
MBAYE DIOP	CONSERVATEUR RFG	

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIKOLO-KOBA.

LES BASES JURIDICO-INSTITUTIONNELLES.

L'atelier constitué principalement par les représentants des institutions et administrations intéressées par la gestion du Nikolo-Koba devait répondre à cinq questions majeures :

- la structure juridique adaptée ;
- les modalités de son financement ;
- le cadre institutionnel ;
- les chances de réussite de la structure autonome de gestion du Nikolo-Koba.

La réunion a commencé par de longs échanges de mise à niveau et d'information des participants sur de nombreux points permettant d'apporter un échange complémentaire sur certains points :

- le rappel historique et les propositions pour la mise en place d'une structure de gestion autonome du Parc, contenues dans l'étude commandité par le projet FAC/FFAM ;

- l'institutionnalisation de la périphérie ;
- l'appui financier du Projet FAC/FFEM à la structure autonome de gestion ;
- la disponibilité des moyens de l'Etat ; sa volonté et sa capacité de désengagement ;
- les conditionnalités suspensives ; les oppositions et réserves ;
- la vente des hôtels ; l'objectif de fréquentation et les études préalables de rentabilité ;
- les conditions de démarrage et de fonctionnement de la Structure de gestion autonome du Parc National du Nikolo-Koba.

1. La structure juridique adaptée.

Le souci a été rappelé de ne pas précipiter la mise en place de la structure de gestion autonome. Celle-ci doit impliquer l'ensemble des intervenants en commençant par les populations riveraines.

L'option proposée concerne la création d'une société à capital ouvert avec un partenaire stratégique. La participation des populations locales doit être garantie.

2. La procédure de mise en place.

Des assurances doivent être fournies sur les possibilités de revenir sur la concession des infrastructures hôtelières.

La procédure à suivre justifie un appel d'offres avec cahier des charges.

En raison des gros investissements à faire, il serait souhaitable que les contacts s'établissent sur le long terme (au moins dix ans).

3. Les modalités de financement.

L'argent drainé par la mobilisation de toutes les ressources provenant des différents exploitants du Nio-kolo-Koba sera insuffisant à financer le Plan de Gestion. Il s'agira donc de créer des ressources nouvelles et de sécuriser l'investissement initial.

4. Le cadre institutionnel.

Il sera défini par le Plan de Gestion dont l'élaboration apparaît donc urgente.

5. Les chances de réussite.

Elles dépendront :

- des recettes mobilisées,
- de l'efficacité de l'approche participative,
- de la capitalisation des expériences actuelles par la structure autonome de gestion,
- de l'utilisation du Conservateur, personne-ressource essentielle.

La séance a été levée à 13H 30

FEUILLE DE PRESENCE.

NOMS ET PRENOM	SERVICE	TELEPHONE
COLONEL MBARECK DIOP	CT/PRESIDENCE	823 70 10
SOULEYE NDIAYE	DIRECTEUR P.N.	824 42 21
MAMOUD FALL	DPN	- « -
PAUL NDIAYE	UCAD	
DIOP IBRAHIMA	CONSERVATEUR/PNPK	981 10 97
MOR SAMB	COORDONNATEUR	825 05 40
OUSMANE KANE	PROJET FAC/FFEM	981 21 36
JEOFFROY MAUVAIS	CONSEILLER	
	CONSERVATEUR PNPK	981 21 36
MATAR GAYE	JOURNALISTE	
MAMADOU DIALLO	CONSULTANT	835 49 41
PAPA MADIAW SECK	DAT	822 24 66 / 822 15 77
ELIMANE BA	DIRECTION	DE 821 07 25
	L'ENVIRONNEMENT	
PAPE SARR	PGCRN	832 0045 /832 41 77
MAREME DIOP	CT/MTA	821 07 24
OUMAR GUEYE	DI/MEFP	823 63 41
MOUSSA DIOP	IOF/MEPN	822 59 79
OUSMANE TIENDELLA FALL	DIRECTION	
	COLLECTIVITES	834 91 83
	LOCALES	
ADAMA LY	CT/MEPN	822 38 49
BACHIR NIASSE	CCGPE/MEFP	823 34 28

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA.

Environnement Juridico-territorial.

L'atelier s'est tenu le 19 août 1998 au complexe Legaal Pont de Tambacounda de 09H à 13H 45 mn en présence de Monsieur le Gouverneur adjoint de la région chargé des Affaires administratives et des représentants et chefs de services régionaux intéressés à la gestion du Parc National du Nioколо-Koba et de sa périphérie.

Après l'ouverture officielle des travaux présidée par Monsieur le Gouverneur adjoint, le tout nouveau Directeur des Parcs nationaux Monsieur Souleye NDIAYE, a remercié les participants d'avoir bien voulu accepté de participer à l'atelier sur l'environnement juridico-territorial pour la mise en place d'une structure de gestion autonome du Parc National du Nioколо-Koba. Pour une bonne mise à niveau, Monsieur NDIAYE a fait un rappel historique du processus de réflexion depuis la publication en 1993 du « Livre Blanc » sur le Parc National du Nioколо-Koba, jusqu'à nos jours, en passant par les études de faisabilité de 1994 et la mise en place des projets FED Nioколо/Badiar et FAC/FFEM pour la Réhabilitation et la Valorisation du Parc National du Nioколо-Koba et de sa périphérie.

A sa suite, l'expert consultant Monsieur Mamadou DIALLO a fait une présentation du modèle de gestion proposé par l'étude pour la mise en place d'une structure de gestion du Parc National du Nioколо-Koba. Après avoir indiqué que cette étude avait pour base de départ celles de 1994, il a expliqué la méthodologie employée pour mener de larges consultations avec deux descentes sur le terrain dans les régions de Tambacounda et de Saint-Louis. Ceci a permis aux consultants de faire une analyse du contexte, marqué par la régionalisation, la vente des réceptifs hôteliers (Simenti et Nioколо), d'identifier les contraintes et de proposer un modèle économiquement viable et juridiquement faisable.

Les participants devaient par la suite se prononcer sur le modèle ainsi que sur la faisabilité en se prononçant essentiellement sur cinq points :

- La structure de gestion autonome du parc ;
- La participation des populations à la structure de gestion.
- Les responsabilités à confier aux populations ;
- Les modalités de participation à la gestion du parc ;
- Les conditions de réussite de la structure de gestion autonome du Parc National du Nioколо-Koba.

Après un large débat, un consensus s'est dégagé sur ces points.

1. La structure de gestion autonome du Parc National du Niokolo-Koba.

Le modèle propose a été bien accueilli et qualifié d'intéressant même si les participants ont émis des craintes de voir les populations locales écartées de la structure de gestion autonome pour des raisons financières et organisationnelles.

En tout état de cause l'unanimité s'est dégagée sur la nécessité, d'une part d'institutionnaliser la périphérie du parc qui devrait être composée des neufs communes rurales qui l'entourent, et d'autre part d'avoir un plan de gestion du parc et de sa périphérie.

2. La participation des populations.

La participation des populations locales représentées par le Conseil Régional et les communes rurales est plus que souhaitée. Elle doit se traduire par une prise de participation au capital de la structure de gestion et par le contrôle des activités de celles-ci.

3. Les responsabilités à confier aux populations.

En plus de leur participation directe au capital de la structure de gestion, les populations locales doivent gérer les activités liées à la chasse, au tourisme culturel, au maraîchage et à la production de produits d'art.

4. Les modalités de participation des populations.

Quatre principes ont été retenus :

- Œuvrer à la création d'un partenariat Etat, populations locales et opérateurs économiques ;
- Permettre aux communes rurales d'en être le moteur ;
- Aider les collectivités locales à constituer une structure capable de gérer le parc. Ex. Fédérer les G.L.E. et communes rurales ;
- Prévoir leur représentation au sein du Comité d'Orientation .

5. Les conditions de réussite de la structure de gestion.

La réussite de la structure de gestion dépend de :

- L'institutionnalisation de la périphérie du Parc National du Niokolo-Koba ;
- L'existence d'un plan de gestion ;
- Du désenclavement de la région de Tambacounda ;
- La capacité des populations locales à s'organiser et à participer à la structure de gestion, notamment à son capital.

En conclusion, l'atelier a recommandé d'entamer au plus vite les études sur la chasse et le plan de gestion.

FEUILLE DE PRESENCE.

NOMS ET PRENOM	SERVICE	TELEPHONE
BABACAR BAKHOUM	ADJOINT ADMINISTRATIF /GOUVERNEUR	
SOULEYE NDIAYE	DIRECTEUR P.N.	824 42 21
DIOP IBRAHIMA	CONSERVATEUR/PNKK	981 10 97
MOR SAMB	COORDONNATEUR FAC/FFEM	825 05 40
OUSMANE KANE	PROJET FAC/FFEM	981 21 36
BOUCAR NIDAYE	PNKK	981 10 97
AL ASSANE SECK MANE	PNKK	- « -
BADJI ANSOUMANA	IREF/TAMBA	981 11 45
Mamadou Lamine DUMBIA	RTS/TAMBA	981 11 75
PAPE DEMBA SIDIBE	LE SOLEIL	981 22 78
MOUSTAPHA SOW	A.P.S.	981 10 08
MADIOUF ANNE	CERP	981 11 06
VELENCE MANGA	SRAT	981 14 19
MAMADOU DIALLO	SERVICE REGIONAL ELEVAGE	981 11 97
CHEIKH SAAD BOU SEYE	SODEFITEX	981 10 54
MAMADOU DIALLO	CONSULTANT	835 49 41

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA.

Valorisation et Exploitation Economique du Parc National du Nioколо-Koba.

L'atelier s'est tenu au complexe Leggaal Pont de Tambacounda, le 20 août 1998, sous la Présidence du Directeur des Parcs Nationaux, le Commandant Souleye NDIAYE avec comme modérateur le Professeur Paul NDIAYE de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

On a noté la présence des Présidents de Communautés rurales, des hôteliers, des guides de chasse, du syndicat d'initiative, de la chambre de métiers, des GIE de manoeuvres, des guides touristiques et des représentants des populations locales et de certains services régionaux.

Ouvrant les travaux au nom de Monsieur le Gouverneur de la Région de Tambacounda empêché, le Commandant Souleye NDIAYE a tout d'abord tenu à exprimer ses remerciements et sa profonde gratitude à l'endroit de Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour la confiance qu'ils viennent de placer en lui en le nommant Directeur des Parcs Nationaux. Il a par la suite rappelé les directives qu'il a reçues du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature en matière de gestion des réserves et parcs nationaux.

Parlant du thème de l'atelier, Monsieur le Directeur des Parcs Nationaux a fait l'historique de la politique de gestion des parcs et du processus de la réflexion sur l'autonomisation de la gestion du Parc National du Nioколо-Koba. Il a rappelé que par le « Livre Blanc » publié en 1993, la Direction des Parcs Nationaux a fait un diagnostic sans complaisance du Parc National du Nioколо-Koba. Ensuite que les études de faisabilité de 1994 effectuées avec l'appui de la Coopération Française, ont abouti à la mise en place du Projet FAC/FEM pour la Réhabilitation et la Valorisation du Parc National du Nioколо-Koba et de sa Périphérie qui a financé l'étude pour la mise en place d'une structure de gestion autonome du Parc National du Nioколо-Koba. le Commandant NDIAYE a terminé en présentant aux participants le Professeur Paul NDIAYE, le Modérateur et l'expert consultant Monsieur Mamadou DIALLO.

Ce dernier a par la suite fait un exposé sur le modèle de gestion du Parc National du Nioколо-Koba fondé sur une partition des activités de l'Etat.

Monsieur DIALLO a rappelé la méthodologie et le déroulement de l'étude, l'analyse du contexte et l'inventaire des contraintes avant de s'appesantir sur le modèle proprement dit, notamment ses bases juridiques et économiques ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

A la suite de quoi, un débat riche et positif s'est instauré suivant les termes de référence de l'atelier consignés dans la fiche questionnaire préalablement distribuée aux participants. Ceux-ci devraient se prononcer sur sept questions.

1. La structure de gestion autonome du Parc National du Niokolo-Koba.

Tous les groupes d'intérêts ont exprimé leur adhésion au modèle proposé par les consultants. Ils ont souhaité que la structure de gestion autonome du parc puisse être constituée par les communautés rurales entourant le parc et les opérateurs économiques de la région de Tambacounda qui ont déjà montré leur intérêt pour le parc et le développement du tourisme dans la région par les investissements importants qu'ils ont faits.

2. Les acteurs évoluant dans le parc et sa périphérie.

Tous les acteurs réels et potentiels doivent être identifiés. Principalement, il s'agit des populations locales (les groupements d'intérêts économiques existants, les guides touristiques, les guides de chasse, les collectivités locales, les hôteliers et gérants de campements touristiques.

3. Les acteurs devant participer à la gestion du Parc National du Niokolo-Koba.

Tous les acteurs doivent participer à la gestion du parc et de sa périphérie. L'essentiel est d'arriver à une synergie des actions.

4. Les activités à mener par les populations.

Les activités identifiées et pouvant être exécutées par les populations locales sont :

- Le guidage ;
- La surveillance ;
- La vente de produits forestiers, maraîchers et artisanaux ;
- La lutte contre les feux de brousse ;
- La sensibilisation et la promotion du parc ;
- La chasse.

5. La stratégie de participation des populations.

En ce qui concerne la participation à la structure de gestion autonome du parc, il a été proposé :

- La création d'une alliance de tous les acteurs pour constituer une structure habilitée à soumissionner à l'appel d'offre pour la mise en place de la structure de gestion ;
- L'organisation des populations en groupements d'intérêts économiques ;
- La création d'activités de développement au profit des populations locales ;
- L'adoption de cahiers de charges déterminant les conditions d'intervention de tous les acteurs.

6. Les modalités de participation et/ou d'implication des populations.

Les participants ont retenu :

- La participation des collectivités locales et des groupements organisés au capital de la structure de gestion à mettre en place ;
- La représentation des populations au comité d'orientation ;
- La formation des guides touristiques ;
- Le renforcement des capacités des populations en matière d'organisation et de gestion ;
- La création d'emplois salariés ou non salariés.

7. Les conditions de réussite de la structure de gestion autonome du parc.

Pour la réussite du modèle de gestion proposé, les participants ont fortement recommandé :

- Le désenclavement de la région de Tambacounda ;
- L'aménagement des sites touristiques – Ex. les cascades de Dindifelo ;
- L'accentuation de la formation des guides ;
- L'amélioration de la qualité des infrastructures d'accueil et des prestations de services des hôteliers ;
- L'allongement de la campagne touristique à douze mois ;
- La participation des populations à la structure de gestion autonome du parc.

FEUILLE DE PRESENCE.

NOMS ET PRENOM	SERVICE	TELEPHONE
SOULEYE NDIAYE	DIRECTEUR P.N.	824 42 21
IBRAHIMA DIOP	CONSERVATEUR/PNNK	981 10 97
MOR SAMB	COORDONNATEUR	825 05 40
MAMADOU DIALLO	CONSULTANT	835 49 41
Pr PAUL NDIAYE	UCAD /DAKAR	
OUSMANE KANE	PROJET FAC/FFEM	981 21 36
ANSOUMANA SIAGNATE (syndicat d'initiative)	NIJI HOTEL	
M. MALARET – Exploitant cynégétique	RELAIS DE KEDOUGO	
OUMAR SOW	CAMPMENT DIAMA – MISSIRAH	
LOUIS DOMINIQUE MERLI	HOTEL ASTA KEBE	
MOR TALLA FALL	CAMPEN. DAR SALAM	
MBAYE GUEYE	COMPLEXE LEGAL PONT	981 10 97
Lt MAMADOU SAGNA	PNNK	
MAMADOU CAMARA	PDT AMICALE DES GUIDES TOURISTIQUES	
BADJI ANSOUMANA	IREF/TAMBA	981 11 45
NDAR FAYE	DDR/SODEFITEX	
MAME BALLA GUEYE	MEPN	
LAMINE SAMAKE	GUIDE DE CHASSE	
FAKIH ABDOUL KHAFEZ	CAMPMENT NIKOLO	
IBRAHIMA GUEYE	CHAMBRE DES METIERS	
DEMBO SANGOURA – PDT CGRN	TOMBORONKOTO	
HAMADY SOW	PGCRN/ /BANDAFFASI	
WARDINI TARECH	CAMP NIKOLO	
WARDINI SAMIR	INGENIEUR	
MAMADOU DIALLO	S.R. ELEVAGE	
MORO SYLLA	PDT COM. R. MISSIRAH	
TALA CAMARA	1 ^{er} VICE PDT PCR DIALCOTO	
EL HADJI AMADOU KAMARA	REPRESENTANT PORTE PAROLE DE DAMANTAN	
ALIOUNE BADARA NIANG	BMS TAMBA	
BOUBACAR SALL	PDT COM.R. SALEMATA	
AMADOU GUEYE	GERANT HOTEL SIMENTI	
SOUNTOUNGOUNG KANTE	PDT GIE MAKATOO DE DIALCOTO	
MADY NDIAYE	PDT SECTION ASAN- TAMBA	
MADIOUF ANNE	CERP – TAMBACOUNDA	981 11 06
MAMADOU DIALLO	SERVICE R. ELEVAGE	981 11 97

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE GESTION AUTONOME DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA.

VALORISATION ET L'EXPLOITATION ECONOMIQUE DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA

Le 03 septembre 1998, s'est tenu dans les locaux de l'hôtel Al Affia, l'atelier sur la mise en place d'une structure autonome de gestion du Parc National du Niookol-Koba.

Cette rencontre qui avait pour thème la Valorisation et l'exploitation économique du Parc National du Niookol-Koba, a réuni autour du Directeur des Parcs nationaux, les représentants des compagnies aériennes, des hôteliers, des tours-opérateurs ainsi que les représentants du Ministère du Tourisme et des Transports aériens.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur des Parcs Nationaux a fait une genèse de tous les travaux d'étude relatifs à la réhabilitation et à la relance des activités de surveillance, de valorisation et de recherche scientifique du Parc National du Niookol-Koba. Selon le Directeur, le contexte actuel de gestion du Niookol doit inciter tous les acteurs à trouver des solutions imaginatives en vue de valoriser au mieux toutes les potentialités de ce parc, site du Patrimoine Mondial et Réserve de la Biosphère. A cet effet, a-t-il souligné, l'émergence de la structure autonome de gestion doit être le résultat d'un processus participatif.

A la suite du Directeur des Parcs Nationaux, Monsieur Mamadou DIALLO co-auteur de l'étude de faisabilité sur ladite structure de gestion a présenté à l'assistante le modèle proposé avec comme sous-bassement majeur, la nécessité d'avoir un modèle économiquement viable et un montage juridiquement fiable. A cet effet, le rôle régalién de l'Etat dans les fonctions de surveillance, de défense de l'intégrité continueront à être de mise. Cependant a souligné Monsieur DIALLO, ce rôle régalién de l'Etat doit trouver un écho assez large à travers une structure de gestion dirigée par des mains expertes, rompues à ce type d'activités.

A la suite de l'exposé de Monsieur DIALLO, un échange large et fructueux s'est déroulé avec comme sujets principaux, la nécessité pour la Direction des Parcs Nationaux de faire connaître le produit Niookol, à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme Internet.

Les intervenants ont également abordé la question de la rarefaction des animaux au Niookol ainsi que les frustrations que cela engendre chez les touristes qui visitent ce parc. Toujours dans cette perspective, la visualisation déficiente du parc a été déplorée ainsi que la fermeture jugée inopportune de l'hôtel de Simenti durant une partie de l'année.

Au cours des échanges, il est apparu que la relance de la destination Niookol devrait être appréhendée dans une perspective plus globale intégrant le désenclavement de la région de Tambacounda du point de vue des infrastructures routières et aériennes

mais aussi hôtelières. Dans ce sens, il y a urgence à rénover et augmenter la capacité d'accueil de l'hôtel de Simenti ou d'en construire d'autres dans les limites ou dans la périphérie du parc en responsabilisant les populations à la base avec les campements villageois.

Dans la perspective de la régionalisation, les intervenants ont salué la future structure de gestion comme une opportunité qui devrait faire du Parc National du Niokolo-Koba, le moteur du développement économique de la région de Tambacounda mais aussi le quatrième pôle de développement touristique du Sénégal surtout avec les flots touristiques de contre-saison.

Enfin, s'agissant de l'engagement des structures invitées à participer au capital de la structure de gestion, une parfaite unanimité s'est dégagée sur d'une part l'opportunité mais aussi d'autre part sur les intentions concrètes de participation.

Au terme de la rencontre, le Directeur des Parcs Nationaux a salué la qualité des débats et pris l'engagement que la célébration de la prochaine journée du Patrimoine (05 août) devrait être marquée par une meilleure connaissance du patrimoine naturel du Sénégal.

FEUILLE DE PRESENCE.

NOMS ET PRENOM	SERVICE	TELEPHONE
SOULEYE NDIAYE	DIRECTEUR P.N.	824 42 21
PAUL AUDIN	CONSEILLER DPN	- « -
MOR SAMB	COORDONNATEUR	825 05 40
FAC/FFEM	FAC/FFEM	
OUSMANE KANE	PROJET FAC/FFEM	981 21 36
MATAR GAYE	JOURNALISTE	
MAMADOU DIALLO	CONSULTANT	835 49 41
JEAN FRANCOIS BOUVARD	DG	HOTEL
INDEPENDANCE		823 10 19
EL HADJI MALICK MBAYE	DIPT /MTTA	822 92 26
MAMADOU MALL	REPRESENTANT	AIR
823 56 29	SENEGAL	
HELENE REDONDO	D.G. A. SENEGAL TOURS	839 99 10
MALICK CISSE	TROPIC TOUR SENEGAL	821 89 57
DONATA PAGARI CISSE	- « -	
MME DIEDHIOU MYRIAM	DEPARTEMENT	TOURISME SENEGALAIR
821 34 25	VOYAGES	
MOHAMED ABRAHAM MBAYE	MTTA	821 39 26
ABDOULAYE NDIAYE	AGENT DE VOYAGE -	SENEGAL DECOUVERTE
	TOURISTIQUE	821 70 19